



## La DAP, les DPIP et le A+

**Dans une période charnière pour l'avenir du corps des Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et pour défendre ce projet de revalorisation, les trois organisations professionnelles représentatives des DPIP décident désormais de s'unir.**

### **Bref retour sur l'histoire :**

En mars 2021, suite à notre demande, une réunion avec le ministère de la Justice pour évoquer le statut des DPIP s'est tenue. Nous apprenons que ces derniers ne feraient plus partie du périmètre du rapport THIRIEZ, à savoir de l'encadrement supérieur.

Cette nouvelle, surprenante et sans annonce officielle, a immédiatement interpellé les organisations syndicales présentes qui ont demandé à comprendre les motifs de cette exclusion. Aucune explication n'a pu être apportée, le ministère se bornant à indiquer qu'elle résultait d'un arbitrage du Premier Ministre. Dès lors, malgré l'engagement d'un travail sur l'indemnitaire et la cartographie des postes de DFSPIP de 1ère catégorie, les perspectives de progression statutaires étaient très réduites sans que nous puissions nous y résoudre. Nous indiquions ainsi dans le compte rendu de notre audience du mois d'avril avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire :

*« Les DPIP, seul corps de l'administration pénitentiaire à ne pas avoir bénéficié de mesures catégorielles significatives ces dernières années, méritent la revalorisation qu'ils attendent désormais depuis 10 ans. (...) le corps des DPIP n'accepte pas l'inertie face à sa situation statutaire, et son éviction toujours inexplicquée du périmètre de la haute fonction publique ».*

Prenant acte que le blocage provenait d'un arbitrage du Premier Ministre, nous avons engagé des démarches pour obtenir une audience. La direction de l'administration pénitentiaire et le ministère de la Justice ne devaient certainement pas croire à l'obtention de ce temps d'échange. C'était sans compter l'opiniâtreté du SNEPAP-FSU et du SNDP-CFDT déjà en intersyndicale.

**Ainsi en juin, la réponse est accablante : le cabinet du Premier ministre n'a procédé à aucun arbitrage puisque ce dernier n'a été saisi d'aucune question !**

**Focus sur le guichet unique DGAFP** : quand un ministère veut porter une réforme, il présente un dossier à la DGAFP qui l'étudie essentiellement sous un angle technique et budgétaire. A l'issue, elle indique si c'est faisable. En cas de refus, le ministère qui a porté le projet peut demander l'arbitrage du cabinet de Premier ministre qui peut infirmer la position de la DGAFP.

Il rend alors « un arbitrage ».



### **Quand l'union fait la force :**

Apprenant par nos soins l'absence d'arbitrage, le ministère de la justice change de position, ne voit plus aucun obstacle au passage des DPIP en A+, et demande à la DAP de porter une réforme statutaire pour aligner les statuts des DPIP et des DSP.

Les organisations syndicales n'ont cependant aucune garantie sur les suites qui seront données à cette nouvelle ambition, dès lors que le projet doit encore passer entre les fourches caudines de la DGAFP. La Direction de l'Administration Pénitentiaire n'exclut d'ailleurs pas le scénario catastrophe, ou d'autres difficultés quant au délai de réponse.

**Face à l'enjeu pour la profession, l'ensemble des organisations professionnelles représentatives des DPIP décide désormais de s'unir en intersyndicale (le SNDP-CFDT, l'UNDPIP et le SNEPAP-FSU).**

La fin de l'année sera cruciale et les DPIP devront être en mesure de se faire entendre, pour connaître l'arbitrage de la DGAFP concernant leur statut avant la fin de mois de novembre, et le cas échéant, pour obtenir un arbitrage favorable du premier ministre avant la fin de l'année.

**En l'état, l'intersyndicale de l'ensemble des organisations représentatives du corps des DPIP attend avec impatience la transmission du projet de réforme porté par la DAP auprès de la DGAFP. La réussite du projet dépendra de la qualité de l'argumentaire construit par le ministère et la direction de l'administration pénitentiaire, et de la manière dont ils sauront valoriser spécifiquement le niveau des missions des directeurs en SPIP.**

**Les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation assument pleinement la réalisation de leurs missions, ils attendent un signal fort de l'administration pénitentiaire.**

Au travers de ce projet vers le A+, elle a les moyens de l'envoyer et de positionner ses directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation comme des acteurs incontournables de l'encadrement supérieur. Elle ne doit pas échouer face à la DGAFP ou face au cabinet du premier ministre.

Après les annonces sans suite de travail sur la fusion, la proposition du rapport Thiriez d'intégration des DPIP dans la sphère de la haute fonction publique qu'on a voulu écarter, et désormais l'alignement statutaire des DPIP et des DSP, l'intersyndicale, SNDP-CFDT, UNDPIP-CFE-CGC, et SNEPAP-FSU, défend ce projet et n'acceptera pas un énième retour à la case départ.

**A l'attention de la DAP, ne nous décevez pas !**

A Paris le 15/07/21